

REPUBLIQUE DU NIGER

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE DIFFA

Etablissement public à caractère professionnel créé par la Loi 2000 15/ du 21 Août 2000
Tél : (227) 20 540 046 - Email : crada015@yahoo.fr



Rencontre du gérant d'une boutique d'intrants financée par l'ANPIP à Tam, commune de Mainé

Rédaction Aïssa Kimba / 2 juillet 2011

Introduction

Le village de Tam est situé à 18 km de Mainé et à l'Ouest de la ville de Diffa au bord de la vallée de le Komadougou. C'est une population de kanuri ayant l'agriculture pour principale activité mais aussi la pêche.

La boutique d'intrants a été créée en 2006 avec l'appui de l'ANPIP avec deux compartiments, un pour les engrais et un plus réduit pour le stockage des pesticides. La BI regroupe 4 villages environnants dont les coopératives sont regroupées dans une union. Le village a également bénéficié de la construction d'une banque céréalière (non fonctionnelle actuellement) et d'un magasin pour les opérations de warrantage / stockage du poivron avec l'appui du projet PADL Diffa. Il est utilisé par l'Union des coopératives de Tam pour le stockage des poivrons de ses membres.

Les approvisionnements de la BI



La BI s'approvisionne au niveau de la CAIMA et ces dernières années surtout au Nigeria. La première dotation de la BI remonte à 2006 avec une quantité de 450 tonnes d'engrais triple 15 et urée. La BI a rencontré un problème de recouvrement dû à la vente à crédit. En plus, l'argent rassemblé (1.700.000 F) pour la construction d'une nouvelle BI a été détournée par les membres du comité. Ceci a freiné les approvisionnements en engrais.

Pour redynamiser ses activités, la BI a signé une convention avec le projet IARBIC depuis 2010. Le projet IARBIC a appuyé la BI avec un fonds de roulement de 70 sacs de triple 15 soit 3,5 tonnes. De plus le projet IARBIC a recommandé à la BI de vendre les intrants uniquement au comptant pour éviter de retomber dans les non remboursements. Ceci a été suivi par le gérant qui est le responsable de la BI depuis les défaillances des membres du comité de gestion.

La BI a successivement fait des approvisionnements supplémentaires d'engrais pour 10 sacs d'urée, puis de nouveau 15 sacs d'urée, 20 sacs de triple 15 et 10 sacs de 20-10-10 achetés au Nigeria, soit 2 tonnes d'engrais au total. Le total du stock acheté en 2010 s'est élevé à 5,5 tonnes.



La BI n'a jamais bénéficié d'un appui en pesticides malgré la construction du magasin. Mais compte tenu d'une demande des pesticides et des appareils de traitement au niveau de la BI par la population, la BI a commandé des fongicides et insecticides pour mélanger aux semences avant les semis d'une valeur de 30.000 F et des appareils de traitement (pulvérisateurs) de trois types : capacité de 18 litres au nombre de 5 ; 5 litres au nombre de 1 et de 2 litres au nombre de 4.

Contraintes de la BI

- des gros problèmes de recouvrement suite aux ventes à crédit des engrais et des équipements ;
- la cherté de l'engrais dû au coût de transport, selon les paysans qui voudraient que l'engrais soit vendu au même prix qu'à la CAIMA à Diffa.

Mode de vente et de financement

L'engrais était vendu au début à crédit mais depuis 2010, avec les leçons tirées des impayés et la convention du projet IARBIC, la BI ne vend qu'au comptant.

Tous les producteurs de la zone peuvent accéder à l'engrais de la BI. La vente se fait au détail ou par sac. Le détail concerne la tia et le kg.

Le prix de vente pour l'urée est fixé à 14. 000 F le sac ; celui de triple 15 à 16. 000 F le sac et celui de 20-10-10 est à 13.500 F le sac de 50 kg. La tia d'urée est vendue à 900 F soit 300 F le kg et la tia de triple 15 est vendue à 1.300 F soit 450 F le kg.

La vente d'engrais varie de 1 à 5 sacs par personne et par an selon le cahier tenu par le gérant.

Le sachet de 25 grammes d'insecticide - fongicide est vendu à 300 F et permet de traiter 10 kg de semences. Le grand pulvérisateur de 18 litres est vendu à 20. 000 F, le moyen de 5 litres à 8. 500 F et le petit de 2 litres à 3.500 F.

Mode de gestion

A sa création, la BI a été gérée par un comité de gestion composé de 5 membres, dont un président, un trésorier, un gérant et 2 membres du comité d'achat. A cela, il faut ajouter 2 commissaires aux comptes. En ce temps, le gérant était rémunéré en fonction de la vente en raison de 50 F par sac.

Dans le cadre du projet IARBIC, il est prévu que le gérant soit payé en fonction des bénéfices générés par la vente des produits, par un pourcentage. Le gérant est le seul responsable de la

BI car le comité n'existe plus. Cependant, conformément au protocole d'accord qui régit les deux entités, le projet IARBIC reçoit de façon régulière une copie du rapport des activités de la BI.

Mais compte tenu que les producteurs sont peu intéressés par des achats au comptant, la BI a utilisé son fonds de roulement disponible pour l'achat d'engrais vers des achats de poivron, leur stockage dans le magasin et la revente lorsque les prix seront augmentés. Il s'agit donc d'une opération de spéculation sur le poivron sécher afin d'utiliser judicieusement le fonds de roulement et de l'augmenter.

Le gérant a bénéficié de formations en gestion administrative, néanmoins il sollicite d'autres formations supplémentaires pour la bonne tenue de ses comptes.

Bilan annuel

Comme le comité n'existe pas, le gérant a fait lui-même le bilan annuel 2010 de la BI.

En début de campagne 2010, la BI disposait de 70 sacs d'une valeur de 1.001.000 F. La BI disposait également d'un compte à la banque avec une somme de 415.000 F.

La BI a investi dans l'achat du poivron sec et a stocké 16 sacs d'environ 17 kg d'une valeur de 365.000 F.

La BI a acheté le triple 15 pour une valeur de 192.000 F et l'urée pour une valeur de 84. 000 F soit un total de 1.059.000 F.

Il existe des stocks. Les résultats seront donnés à la vente du poivron.